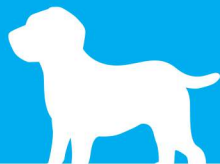


BULLETIN DE SOUTIEN



- ☐ Je souhaite *devenir famille d'accueil* et je laisse mes coordonnées afin d'être contacté
- ☐ Je désire obtenir plus d'informations sur les Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France et je renvoie ce coupon dûment complété
- ☐ Non, je ne peux pas devenir famille d'accueil actuellement mais je souhaite soutenir les Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France *et j'envoie ce coupon dûment complété accompagné d'un don de €*

MES COORDONNÉES :

(indispensables pour éditer votre reçu fiscal)

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Adresse e-mail

Téléphone

Règlement par chèque libellé à l'ordre de CGAIDF

Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% en faveur des particuliers, dans la limite de 20% du revenu imposable, et 60% en faveur des entreprises (dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires) conformément à la réglementation en vigueur. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les prochaines semaines.



1 Inscrivez-vous à une réunion d'information mensuelle en écrivant à fa@chiens-guides-idf.fr ou en appelant au **01 64 06 73 82**,

2 Participez à la réunion d'information,

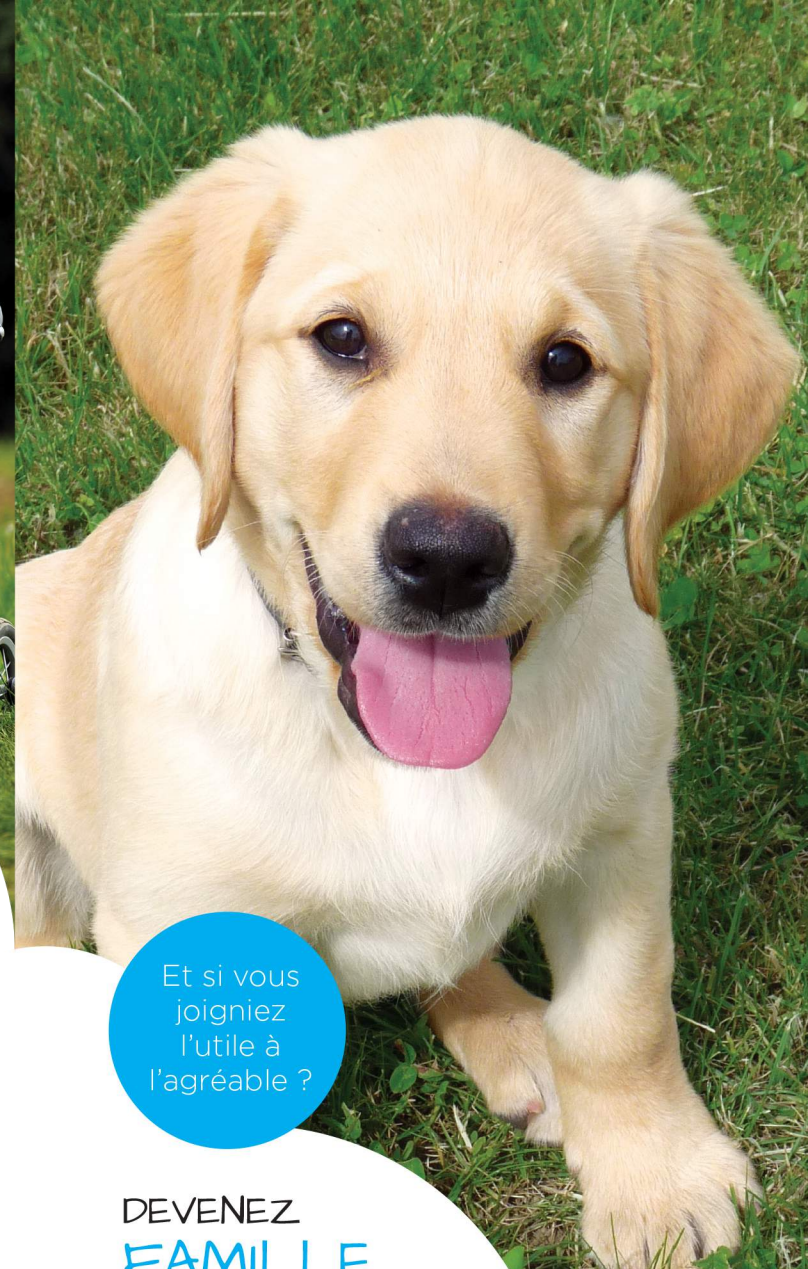
3 Si vous souhaitez accueillir un chiot, un rendez-vous à domicile est planifié afin de considérer la place du chiot dans la famille et valider la cohabitation avec d'éventuels autres animaux,

4 Venez chercher un chiot de deux/trois mois à l'école avec les instructions et le matériel nécessaire,

5 À vous de jouer et pré-éduquez le chiot pendant environ 9 à 10 mois avec en soutien des cours collectifs, des suivis individuels réguliers prodigués par l'éducateur et une évaluation à 7 mois.

Chiens Guides d'Aveugles
d'Île-de-France
Lieu-dit « Le Poteau » - R.D. 319
77170 Coubert

Tél.: 01 64 06 73 82
Email: info@chiens-guides-idf.fr
chiens-guides-idf.fr
Facebook / Youtube / Twitter



Et si vous
joigniez
l'utile à
l'agréable ?

DEVENEZ
**FAMILLE
D'ACCUEIL**
D'UN FUTUR
CHIEN GUIDE
D'AVEUGLE



TRANSFORMER UN CHIOT ORDINAIRE EN UN CHIEN EXTRAORDINAIRE

Depuis 1975, l'association des Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France a pour mission de sélectionner et d'éduquer des chiens pour devenir guides de personnes aveugles ou déficientes visuelles. L'éducation et le suivi durent en moyenne dix ans et coûtent 25 000 euros (soins, éducation, suivi...). Le chien guide est remis gratuitement à la personne déficiente visuelle et offre fluidité, confort et sécurité dans ses déplacements. Sans oublier qu'il est un formidable compagnon de vie au quotidien.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Pour mener notre mission à bien, la famille d'accueil bénévole est indispensable pour la pré-éducation et la sociabilisation du chien. Tous les mois, de nouveaux chiots sont accueillis dans notre école. Rejoignez-nous pour vivre une aventure humaine et canine, contribuez au gain de confiance et d'autonomie d'une personne déficiente visuelle.

METTEZ LA MAIN À LA PATTE

Votre mission sera de :

-  faire du chiot un bon chien de compagnie en lui inculquant l'obéissance de base (lui apprendre progressivement à rester seul, ne pas lui donner accès aux chambres, ni au canapé, ne pas quémander à table...),
-  prodiguer soin, jeux et affection,
-  suivre les indications des éducateurs,
-  apprendre au chiot à s'adapter à toutes les situations sans appréhension et le familiariser avec tout type d'environnement (transports en commun, ville, marché, centre commercial, animalerie...),
-  le rendre sociable avec ses congénères et autres animaux.

L'ensemble des frais vétérinaires et l'alimentation sont à la charge de l'école.

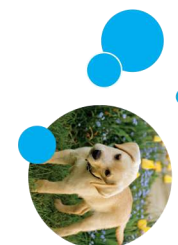
LES INDISPENSABLES POUR REMPLIR VOTRE MISSION



être une famille d'accueil à temps complet (chez vous ou au travail, le chien vous accompagnera),



participer aux demi-journées de formation avec les éducateurs et suivre leurs indications (cours collectifs et individuels dans le secteur de Coubert (77)) .



Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France
Lieu-dit « Le Poteau » - R.D. 319
77170 Coubert

SUIS-JE LA BONNE PERSONNE ?

Il n'y a pas de profil particulier pour devenir famille d'accueil, vous pouvez vivre seul ou en famille, en appartement ou en maison et avoir des animaux s'ils ne perturbent pas le travail mis en place.